

*Mesdames, Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les élus,*

Au regard de l'évolution à nouveau défavorable de la situation sanitaire en raison de la propagation du variant Delta du covid-19, j'envisage de prendre en début de semaine prochaine par arrêté des mesures afin de freiner cette évolution.

Ces mesures seraient prises de façon similaire dans les autres départements de la région des Hauts-de-France.

Tout d'abord, à l'occasion des festivités de la Fête Nationale, le port du masque serait rendu obligatoire sur la voie publique dans l'ensemble du département du 13 juillet en fin de journée au 15 juillet matin. De même, la consommation d'alcool sur l'espace public sera interdite. Par ailleurs, je pourrais être amené à interdire la tenue de feux d'artifice sur les territoires où la situation sanitaire est la plus dégradée ou si l'organisateur n'est pas en mesure de garantir la conformité de l'évènement avec la nécessité de respect des gestes barrières.

Eu égard à l'afflux touristique et la densification de leur fréquentation, le port du masque serait également rendu obligatoire en agglomération des communes du littoral (les plages et espaces naturels ne seraient pas concernés par cette obligation), jusqu'au moins la fin de ce mois.

Enfin, un arrêté préfectoral confortera les dispositions du protocole sanitaire qui s'appliquent aux bars et restaurants, portant notamment sur l'obligation de mise en place du "cahier de rappel" des clients, la désignation d'un référent "covid" ou encore l'obligation du passe sanitaire dès lors que l'établissement accueille plus de 50 clients et propose une activité dansante.

Mon cabinet reste à votre disposition pour toute précision.

Michel Lalande
Préfet du Nord